

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



quatre vingt quinze
L'an mil neuf cent soixante le 16 MAI à 20 H
le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS
dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous
la présidence de M. PAUL Pierre Maire.

OBJET : Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR UN EDIFICE CLASSE MONUMENT HISTORIQUE
Date de convocation du Conseil municipal : 09.05.95
PRÉSENTS : MM. Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de :
ABSENTS : MM. REEB Marianne, LE BORGNE Marc
Excusés : FRANCES Eliane, LE TALLEC Robert.
M. Jean MIOSSEC a été élu secrétaire.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Conservation Régionale des Monuments Historiques a retenu au programme de l'année 1995 des travaux d'entretien sur l'édifice : EGLISE, classé monument historique.

Que les travaux concernent "le remplacement du linteau de la sacristie".

Que le montant du devis établi par l'entreprise GOAVEC SA de BRASPARTS s'élève à 4 684;70 F TTC.

Que la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Etat (Conservation Régionale des Monuments Historiques), la maîtrise d'oeuvre par l'Architecte des bâtiments de France, dans le cadre de sa mission normale.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer et à prendre les décisions suivantes :

- Accepte le devis de travaux présenté par l'entreprise GOAVEC pour un montant de 4 684.70 F TTC.
- Accepte le plan de financement suivant :
Participation de l'Etat : 50 %, soit 2 342.34 F
Participation du Département : 25 %, soit 1 171;18 F
Participation de la Commune : 25 %, soit 1 171;18 F
- Vote un fond de concours d'un montant de 1 171.18 F correspondant à la part communale et inscrit la dépense en imputation au compte 23203, programme 124 du budget 1995.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Fait à BRENNILIS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Pierre PAUL.

